

## **AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 août 2020 à 20 heures 15 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame PETIOT est désignée secrétaire de séance.

Madame BLAIN qui est absente a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Madame LANCEREAU également absente a donné pouvoir à Madame JOUHANNEAU

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 10/07/2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 26/08/2020 et les informations données sont les suivantes.

### **DESIGNATION DE DELEGUES**

Suite à la nouvelle mandature, il est nécessaire de désigner des délégués pour siéger lors des commissions.

Après vote, il est décidé de nommer comme délégué Monsieur Pascaud à :

- La commission de contrôle des listes électorales de la commune
- Au CNAS (Centre National de l'Action Sociale) dont la commune est membre

### **ENQUETES PUBLIQUES**

Il est demandé aux membres du conseil municipal de donner un avis sur 2 projets qui vont prochainement être soumis à enquête publique.

La commune est sollicitée conformément à la réglementation de l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement demandant l'avis des communes dans un rayon d'affichage de 6 kms.

Un avis favorable est acté pour les 2 projets à savoir :

- Exploitation d'un parc éolien « Le Grand Chemin » sur la commune de Sassierges-Saint-Germain (OUI : 8 – NON : 3 – BLANC : 4)
- Installation d'une unité de méthanisation et de valorisation d'intrants sur la commune de Jeu-Les-Bois (OUI : 14 – NON : 1)

### **CONVENTIONS**

Comme pour les années précédentes, le conseil accepte la signature de la convention avec Châteauroux Métropole pour l'achat des plants horticoles ; pour l'année 2020 la facture s'élève à 1.037,01 € TTC.

Au vu des saisons sèches qui se suivent et l'interdiction d'arroser les massifs, la poursuite ou non d'adhérer au label « villes et villages fleuris » est évoquée.

Il est décidé de continuer l'adhésion mais de voir pour acheter des cuves afin de stocker l'eau des gouttières du gymnase.

Il est demandé d'accepter la signature d'un avenant avec la Préfecture pour permettre la transmission des documents budgétaires via le dispositif ACTES.

Accord du conseil

### **MARCHES PUBLICS**

• Monsieur le Maire est autorisé à signer tous devis entrant dans le cadre des marchés publics jusqu'à un montant de 5.000 € HT maximum.

• Le contrat « GAZ » pour les bâtiments communaux arrive à échéance, il convient de solliciter au-moins 3 entreprises pour une tarification.

A réception des propositions, le conseil aura à choisir le prestataire lors du prochain conseil.

### **REGLEMENT INTERIEUR**

L'article 83 de la loi NOTRe du 07/08/2015 oblige toutes les communes de 1.000 habitants et plus à instaurer un règlement intérieur pour l'organisation et le fonctionnement des séances.

Le projet du règlement intérieur proposé est acté.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

- L'agent en charge du périscolaire et qui aide l'institutrice de GS-CP va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 19/12/2020. Il est donc nécessaire de prévoir son remplacement dès que possible.

Une réunion RH est fixée le 10/09 à 19H. pour définir le profil du poste.

- 2 notes d'informations sont présentées pour approbation. L'une concerne le règlement pour les congés annuels et les autorisations d'absence, l'autre pour les heures complémentaires et supplémentaires.

Ces 2 documents sont validés et vont être distribués aux agents.

### **SALLES**

En raison de la situation sanitaire liée au COVID 19, le conseil décide de ne pas louer les salles communales aux particuliers jusqu'au 31/12/2020.

Pour les associations, seules sont autorisées les activités suivantes :

- Chorale (dans la salle des fêtes et non la salle La Fontaine)
  - Cours de gymnastique
  - Assemblée générale
  - Répétition de théâtre
- } sous réserve du respect du protocole

Toutes les autres activités sont interdites jusqu'au 31/12/2020

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFOS**

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de Madame Jouhannau l'informant de sa démission de son poste de conseillère municipale. Sa nouvelle activité professionnelle n'étant pas compatible avec cette fonction.

Cette démission prend effet à compter du jour de réception du courrier en mairie soit ce jour.

- Travaux : Monsieur Prime fait un point sur les travaux en cours ou à venir.

• allée des Trembles : les travaux sur les trottoirs sont terminés

• Sanguilles – allée de la Margelles : voirie prévue en septembre/octobre

• jeux enfants : le terrassement pour l'implantation des jeux à côté du gymnase est fait, les jeux vont être installés semaine 35.

- environnement :

- Malgré la distribution dans les boites aux lettres d'affiche de sensibilisation, tous les propriétaires de chiens ne ramassent toujours pas les excréments. Des panneaux vont être installés sur plusieurs points de la commune informant les propriétaires qu'ils peuvent venir chercher des sacs en mairie.

- Monsieur Pascaud informe le conseil que les agents ont pris du retard sur les tailles notamment du fait du cimetière qui a employé 1 personne plus d'une semaine. Il demande s'il est possible de recruter un contractuel pour aider.

Monsieur le Maire explique que le budget ne le permet pas.

- Monsieur Pascaud explique que de l'ambrosie (plante urticante) a été trouvée sur la commune chez des particuliers.

Il rappelle la procédure et les bons gestes à adopter en cas de présence de cette plante. Une fiche explicative est consultable sur le site de la commune.

Afin d'informer au mieux les habitants un panneau va être installé allée du Maréchal Leclerc, près de l'école. Il sera géré par la commune.

La séance est levée 21H.30